

Le Carnaval Rochois .

On trouve trace du carnaval de La Roche-en-Ardenne pour la première fois pendant la guerre d'Espagne en 1664. Ce fut à cette époque, que pendant les fêtes du carnaval, les français vinrent piller le village de Cielle. Henri Charles de Waha, alors prévôt de la ville, ayant levé une troupe de bourgeois, se rendit au-delà du crucifix de Corumont dans le but de leur barrer le passage. Un combat s'engagea pendant lequel Georges Nicolas Nollomont fut tué, le prévôt lui-même allait être fait prisonnier, mais il décocha un coup de mousqueton sur celui qui voulait le retenir par le baudrier et put ainsi s'échapper.(1)

Le carnaval et le grand feu sont souvent cités dans les archives de la cour de justice de La Roche-en-Ardenne actuellement en dépôt au archives de l'Etat à Saint-Hubert, on y trouve des indications sur les réjouissances du carnaval au 17^e siècle et au début du 18^e.(2)

Tout d'abord, on y trouve mention du grand feu. En février 1665, on apprend que la veille du carême, les jeunes gens et les jeunes filles se rassemblaient pour s'amuser. On apprend que le grand feu était précédé par des petits feux appelés "Chirades".

Comme dans beaucoup de villes et de villages, une association de jeunes célibataires des deux sexe organisait les festivités et les danses sous la direction de l'un d'entre-eux, le "Maître-jeune-homme", ou encore le capitaine de la jeunesse. Il était coutume en période de carnaval que le dernier marié de l'année paie quatre pots de bière à la jeunesse le mardi gras, s'il refusait, il était conduit en charrette à travers la ville et benné dans l'Ourthe, sur le quai du gravier à hauteur du presbytère, le jour du grand feu qui est à La Roche le premier dimanche du carême.

Il était aussi question du droit du soufflage; ce serait une coutume païenne qui consistait à réchauffer ou plutôt enfumer les derniers mariés de l'année en les exposant à des petits feux de paille, installés sur la fameuse pierre des souffleurs situé sur la place du marché. Cette coutume fut interdite le 5 mars 1700 par le Conseil Provincial du Luxembourg à cause des risques que ces feux faisaient courir dans des villes où les maisons étaient en pisé en bois et les toits en genêts. Cette interdiction ne plut pas à tout le monde, car nous apprenons que la même année Pierre Marschal, Julien Nivette, Nicolas Fisson et Nicolas Liégeois aidé par un soldat en garnison à La Roche arrachèrent à l'aide d'une "hamaide" cette pierre et la brisèrent. Ils furent condamnés à payer une amende et à remplacer la pierre.

Nous avons aussi des renseignements sur le carnaval d'avant guerre. Jean Lefèvre dans une lettre adressée à Léon Marquet raconte:(2°

- Dans mon jeune temps, avant 1914, je me souviens que le dimanche avant le Carême, il y avait des chars et des représentation publiques.

Place du marché, en face de l'hôtel de ville, on avait installé un tribunal et une guillotine. Il s'agissait de juger deux criminels qui se trouvaient enfermés dans les cachots de l'hôtel de ville. Ces meurtriers étaient extraits des cachots par des gendarmes et étaient conduits sur une estrade où siégeait le tribunal. Chaque accusé avait un défenseur en robe et jabot. Ils furent tous deux condamnés à mort. Leurs femmes portant un nouveau-né se promenaient dans la foule collectant de l'argent. Le condamné était conduit près de la guillotine derrière un paravent. Une tête creuse ayant à l'intérieur une betterave contenant du sang dépassait du trou, le coutelas tombait tranchait la tête qui roulait dans le panier pendant que le sang giclait. (C'était sans doute le simulacre de l'exécution de Géna et Magonette)

Il y avait déjà beaucoup de chars et de groupes; représentation de cafés avec les joueurs de cartes, le coin des chasseurs, chaumières ardennaises, cabinet du dentiste... Le groupe des Cawettes dansait à la laetare, il y avait des chanteurs de rue ainsi que les fanfares de la ville. Pendant les deux guerres les festivités du carnaval furent supprimées. Après la deuxième guerre en 1946 les personnes qui souhaitaient porter un masque devaient se rendre chez le commissaire de police pour y retirer un numéro, qui devait impérativement être porté sur la poitrine et être visible, sous peine d'une amende. C'était pour éviter des règlements de comptes

sous le couvert de l'anonymat. Jusqu'en 1972, le carnaval connu des années fastes et d'autres plus calmes? En 1972 un comité du carnaval se mit en place, tout fut structuré, un prince carnaval préside les festivités qui sont précédées par le grand feu, les cochonnailles barbecue géant au château, la soirée des princes revue humoristique sur la vie de la communauté rochoise.

PAUL

(1) Am DELEUZE

La Roche et son Comté

4e édition

Editions culture et civilisation

(2) LEON MARQUET

Histoire et Folklore

de

La Roche-en-Ardenne